



---

**mouvement  
écologique**

Au Ministère du Développement Durable et aux  
Infrastructures

Madame la Ministre Carole Dieschbourg  
Monsieur le Secrétaire d'Etat Camille Gira

Luxembourg, le 31 juillet 2014

concerne : « Diddelenger Baach »

Madame la Ministre,  
Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Le Mouvement Ecologique et sa régionale Sud se permettent de vous contacter en relation avec le projet en question.

Suite à notre dernière réunion, Monsieur André Weidenhaupt nous a informés de l'avancement du dossier en question et notamment du fait, que certaines améliorations peuvent encore être apportées au projet, mais que des modifications plus substantielles ne seraient plus possible (telle une tranchée ouverte).

Le Mouvement Ecologique persiste dans son appréciation que le principe de défense de détérioration d'un cours d'eau est aussi valable pour les masses d'eau fortement modifiées, le cas échéant la canalisation sous-terrainne d'une rivière originiairement à tronçon ouvert sur deux tiers de sa longueur. Après concertation avec des services spécialisés en législation européenne liée au droit environnemental, le Mouvement Ecologique a décidé d'attendre la jurisprudence en cours de décision pour des cas similaires avant d'entreprendre le cas échéant des démarches supplémentaires.

Mais nous tenons cependant à en tirer certaines remarques et conclusions :

1. Nous apprécions bien évidemment que suite à notre intervention vous ayez accepté respectivement mis en œuvre des modifications au projet, notamment celle de renaturer une part du tronçon resp. d'apporter des améliorations ponctuelles (comme l'apport de lumière dans le passage souterrain et d'autres modifications suggérées par M. Weidenhaupt). Nous estimons cependant que les mesures, certes louables, sont globalement insuffisantes pour assurer une valeur ajoutée écologique à cause de l'isolation du tronçon renaturé par les conduites souterraines planifiées.

2. D'autre part nous regrettons que votre ministère

\* n'ait pas fait réaliser avant les planifications une levée du point de vue écologique

\* et ait accepté comme base une planification du réaménagement de la « Diddelenger Bach » présentée par CFL ne répondant pas aux critères d'une gestion écologique de l'eau et aux standards en découlant et ressemblant davantage à la conception de projets purement techniques comme ceux de construction d'une route. Cette absence de règles de l'art en matière de gestion écologique d'un cours d'eau est à notre avis à la base des problèmes évoqués et il est évidemment difficile de les redresser par après. Notre section régionale vous avait d'ailleurs déjà contacté en 2012 en la matière avec la demande pressante, de charger un bureau spécialisé du dossier, hélas en vain;

\* ait ainsi accepté en fait une détérioration de la situation évidente, et ce malgré des mesures prévues dans le plan de gestion de la DCE visant à améliorer l'état écologique de cette dernière (voir extrait en annexe) ;

\*ait une considération du dossier surtout sous la perspective de mesure de compensation sans l'intégrer dans une stratégie à moyen terme du redressement de l'état écologique de l'Alzette où les quelques tributaires jouent un rôle essentiel en termes de connectivité.

Toujours est-il qu'il a été possible de redresser certains points, sans que hélas la connectivité de la « Diddelengerbach » soit assurée. Nous osons espérer que l'expérience vécue, permettra d'éviter à l'avenir la genèse de pareilles situations.

Veillez agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Secrétaire d'Etat, l'expression de nos sentiments respectueux.



Blanche Weber  
présidente



Jean-Jacques Muller  
responsable du dossier

Annexe : Extrait du détail des programmes de mesures sur le Diddelenger Baach publié en 2009 (page 135)

[http://www.eau.public.lu/actualites/2009/12/plan\\_de\\_gestion/Massnahmeprogramm\\_Detail.pdf](http://www.eau.public.lu/actualites/2009/12/plan_de_gestion/Massnahmeprogramm_Detail.pdf)

Zusammenfassung der Maßnahmen		Wirkung auf ökologischen Zustand			Wirkung auf chemischen Zustand	Mengen gerüst		Kosten		
Maßnahmennummer	Beschreibung	Biologische Qualitätselemente	Hydromorphologische Qualitätselemente	Physikalisch-chemische Qualitätselemente	Chemie	Menge	Einheit	Investitionskosten	Betriebskosten	Jahreskosten
HY 9.2	Befestigte Böschungen als	++++	++++	+	0	0,4	km Uferstrecke	180 000	0	3 000
HY 9.6	Offenlegung von kanalisiertem/ verrohrten Wasserläufen	++++	++++	+	0	1	km Gewässerstrecke	400 000	0	6 667
SWW 4.4	RUB >1000 m3	++	0 bis ++	++	0 bis +	0	Stück	2 436 801	9 000	69 920
SWW 9.1.2	Kanal Kollektor	0	0	++++	0	0	Laufmeter	1 625 224	10 013	42 517
SWW 5.3	R/RB >3000 m3	+	0 bis ++	++	0	0	Stück	732 935	7 200	25 523
SWW 9.1.4	Regenwasserkanal	0	0	++++	0	0	Laufmeter	328 697	2 025	8 599
SWW 9.1.3	Lokales Kanalnetz	0	0	++++	0	0	Laufmeter	3 652 188	22 500	95 544
								<b>9 355 845</b>	<b>50 738</b>	<b>251 770</b>

Einschätzung der Zielerreichung	Bestandsaufnahme	2015	2021	2027	Gründe bei Ausweisung eines ausnahmetatbestandes	Bemerkung / Begründung
Biologische Qualitätskomponente (QE)	Mäßig	Mäßig	Mäßig	Gut	Dauer der eigendynamischen Entwicklung	Technische Durchführbarkeit: Dauer der Verfahren (Anschlussgrad)
Hydromorphologische QE	Mäßig	Mäßig	Gut	Gut	Dauer Verfahren (Grundstückserwerb)	Technische Durchführbarkeit: Dauer der Verfahren (mögliche Einleitungsschwierigkeiten)
Physikalisch-chemische QE	Mäßig	Mäßig	Mäßig	Gut	Dauer Verfahren (Anschlussgrad)	Technische Durchführbarkeit: Dauer der Verfahren (Anschlussgrad)
Ökologisches Potential	Schlecht	Schlecht	Mäßig	Gut		Technische Durchführbarkeit: Dauer der Verfahren (Anschlussgrad)
Chemischer Zustand	Nicht Gut	Nicht Gut	Nicht Gut	Gut	Ursache für Abweichung unbekannt	Technische Durchführbarkeit: Dauer der Verfahren (Inventar und Sanierung)
Gesamt Zustand	Schlecht	Schlecht	Mäßig	Gut		Technische Durchführbarkeit: Dauer der Verfahren (Anschlussgrad)

Wegen Abstimmung mit Frankreich (bis 2015 Inkt: schlechter ökologischer Zustand und kein guter chemischer Zustand)

HMWB Fall ausweisen	Bemerkung / Begründung
JA	Bemerkung / Begründung

[Startseite](#)

[Zusammenfassung](#)